Vaychla'h

Les troupeaux de Yaakov et d'Essav (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vaychla'h 5729-1968) Etude du commentaire de Rachi sur le verset Vaychla'h 36, 7)

1. Notre Paracha relate(1) que Essav prit: "en plus de ses femmes... il se rendit dans le pays, à cause de Yaakov son frère". Et, le verset suivant en donne la raison: "Car, leurs biens étaient trop importants pour qu'ils résident ensemble et la terre où ils résidaient ne pouvait pas les porter, du fait de leurs troupeaux".

Rachi, dans son commentaire, cite les mots : "la terre où ils résidaient ne pouvait pas" et il explique : "assurer le pâturage de leurs bêtes et, selon le Midrash Aggada, du fait de Yaakov son frère". Nous reviendrons sur cette dernière explication au paragraphe 2.

Selon les commentateurs(2), voici ce que Rachi veut dire ici. Le verset indique que : "la terre ne pouvait pas les porter du fait de leurs troupeaux". Or, il est impossible de comprendre ce verset au sens littéral : "les porter : à cause de leur poids". Rachi explique donc de quoi il est ici question : "assurer le pâturage", de sorte que : "porter" veut dire ici : "satisfaire les besoins". Concernant cette interprétation, on peut poser les questions suivantes :

- A) Si Rachi entend commenter les mots : "les porter, du fait de leurs troupeaux", c'est-à-dire, en l'occurrence, "assurer le pâturage de leurs bêtes", il aurait dû citer ces mots, en titre de son commentaire, plutôt que : "la terre où ils résidaient ne pouvait pas".
- B) Qu'apporte Rachi par ce commentaire ? N'est-il pas bien évident que, s'agissant de la terre, le verbe : "porter" ne peut pas être interprété selon son sens littéral et ne peut donc signifier que : "assurer le pâturage" ?

Bien plus, déjà dans la Parchat Le'h Le'ha, commentant le verset(3) : "la terre ne les portait pas", Rachi disait : "elle ne pouvait pas assurer le pâturage de leurs troupeaux". Rachi ne fait donc que répéter ici la même idée(4)!

^{(1) 36, 6-7.}

⁽²⁾ Voir le Réem, à cette référence.

⁽³⁾ Le'h Le'ha 13, 6.

- C) Pourquoi Rachi modifie-t-il la formulation du verset : "leurs troupeaux" en écrivant : "leurs bêtes"? On ne peut penser qu'il précise, de cette façon, que le terme Mikneïhem, les "troupeaux", désigne bien les "bêtes" puisque ce terme a déjà été employé, à plusieurs reprises, dans la Torah, sans que Rachi l'explique(5). Bien plus, dans la Parchat Le'h Le'ha, à la référence précédemment citée, Rachi disait, dans son commentaire : "assurer le pâturage de leurs troupeaux", ce qui est donc bien le sens simple de ce terme, lequel, du reste, ne figure même pas dans le verset de la Parchat Le'h Le'ha.
- D) Pourquoi l'explication : "assurer le pâturage de leurs bêtes" n'est-elle pas suffisante, ce qui conduit Rachi à en proposer une seconde(6), laquelle, bien plus, n'est pas le sens simple du verset, mais un Midrash Aggada, comme il le précise lui-même ?

Plus encore, dans son commentaire de la Parchat Le'h Le'ha, Rachi ne met pas en doute l'interprétation selon laquelle la terre : "ne pouvait pas assurer le pâturage de leurs troupeaux" et il n'en cite pas d'autre.

- 2. Rachi poursuit son commentaire : "selon le Midrash Aggada, du fait de Yaakov son frère, à cause de l'engagement consécutif au décret : 'car ta descendance sera étrangère' (7) émis à l'encontre de la descendance d'Its'hak,
- (4) Rachi devait donner cette explication dans la Parchat Le'h Le'ha, essentiellement dans le but de préciser que : "c'est une formulation concise. C'est pour cela que le verbe 'porter' est employé au masculin". Il en est de même pour le verset Béréchit 4, 13.
- (5) Dans le verset Béréchit 4, 20, le premier qui mentionne le mot "troupeau" dans la Torah, Rachi dit : "le père de tous ceux qui résident dans la tente et ont des troupeaux : il était le premier des bergers faisant paître leurs troupeaux dans les déserts". Il justifie, de cette façon, le rapport qui doit être établi entre la tente et les troupeaux. Par la suite, le mot : "troupeau" est mentionné à différentes reprises, dans la Torah, mais Rachi n'explique rien.
- (6) Le Gour Aryé considère que la difficulté soulevée par la première explication est la suivante : pourquoi Essav se rendit-il dans une autre terre, plutôt que dans une autre ville au sein même de cette terre de Canaan ? En effet, "il est inconcevable qu'une terre de quatre cents Parsa ne puisse les porter". C'est pour cela que Rachi cite l'explication du Midrash Aggada rappelant l'engagement pris, car celui-ci permet de comprendre que Essav ait changé de pays. En revanche, il ne dit pas pourquoi Rachi donne encore une autre explication : "du fait de la honte", sur laquelle nous reviendrons au paragraphe 2. On verra aussi le Ramban, à cette référence, qui dit : "Essav, voyant qu'il ne pourrait pas se maintenir dans sa ville et dans son endroit, abandonna toute la terre à son frère et s'en alla". Et, l'on peut comprendre

il se dit : 'Je partirai d'ici. Je n'ai de part ni dans le cadeau qui lui a été offert, cette terre, ni dans l'engagement pris et aussi à cause de la honte, parce qu'il avait vendu son droit d'aînesse". Là encore, des questions se posent :

- A) On connaît le principe de Rachi, dans son commentaire de la Torah, qu'il énonce lui-même dans la Parchat Béréchit(8), selon lequel : "Pour ma part, je n'exprime que le sens simple du verset et la Aggada qui permet de comprendre le verset selon sa façon". Or, en l'occurrence, le Midrash Aggada va à l'encontre du sens simple du verset en signifiant que : "il se rendit dans le pays" parce que : "leurs biens étaient trop importants pour qu'ils résident ensemble et la terre où ils résidaient ne pouvait pas les porter"(9)!
- B) Rachi dit: "et aussi à cause de la honte" et non, comme à son habitude, à différentes références, lorsqu'il énonce un second commentaire: "autre explication". Il faut en déduire que ce Midrash Aggada n'est pas une deuxième interprétation, mais plutôt un ajout à ce qui a été dit au préalable. Il nous faut donc le comprendre: n'y a-t-il pas là une idée nouvelle, une autre raison, comme le Midrash(10) l'établit lui-même, qui le cite effectivement comme une autre explication: "Rabbi Yochoua Ben Lévi enseigne: c'est à cause de la honte"? Or, Rachi modifie les termes du Midrash et il fait, des deux explications, un commentaire unique(11).
- C) Rachi ne se suffit pas d'une seule raison et il en ajoute une seconde. Cela veut dire qu'une seule de ces raisons n'aurait pas été suffisante pour conduire Essav à abandonner la terre. Toutefois, la cause essentielle de son

qu'il se soit rendu sur le mont de Séir d'après ce que dit le Ramban luimême, au début de notre Paracha : "En effet, le sud d'Erets Israël est près d'Edom. Or, son père résidait dans le sud".

⁽⁷⁾ Le'h Le'ha 15, 13.

^{(8) 3, 8.}

⁽⁹⁾ Le Gour Aryé écrit que le Midrash Aggada énonce uniquement la raison pour laquelle Essav partit sur une autre terre, comme on l'a dit à la note 6 : "Si ce n'était parce que la terre ne pouvait pas les porter, il ne s'y serait pas rendu jusqu'à ce moment, comme il ne l'avait pas fait jusqu'alors. En fait, il y avait, à ce moment-là, une autre raison pour laquelle la terre ne pouvait pas les porter. Au final, il partit à cause de l'engagement contracté. C'est pour cela qu'il le fit alors". Selon cette interprétation, le Midrash Aggada ne contredit pas le fait que : "leurs biens étaient plus importants". Ceci peut être rapproché de l'explication qui sera donnée par la suite, au paragraphe 4. On verra aussi ce que dit la note 6.

départ était bien : "à cause de l'engagement". De ce fait, Rachi donne cette explication avant : "à cause de la honte". En l'occurrence, il nous faut comprendre pourquoi la première raison est plus probante que la seconde, mais, néanmoins, insuffisante, ce qui fait que la seconde doit être mentionnée également.

- D) Si l'on admet que Essav quitta la terre : "à cause de l'engagement", on doit se demander pourquoi il retarda son départ jusqu'à l'arrivée de Yaakov, de retour de 'Haran. En effet, " l'engagement consécutif au décret : 'car ta descendance sera étrangère' " était déjà connu au préalable et il fut mis en application dès la naissance d'Its'hak(12).
- E) Introduisant l'explication du Midrash Aggada, "à cause de l'engagement", Rachi reproduit les mots : "du fait de Yaakov son frère" qui figurent dans le verset précédent!
- F) Bien plus encore, cette conclusion contredit le commentaire de Rachi lui-même, puisqu'il ne s'agit plus, dès lors de l'engagement qui avait été signifié à Avraham, mais bien d'un fait imputable à Yaakov lui-même.
- 3. L'explication de tout cela est la suivante. Le verset précédent disait : "Et Essav prit", puis il détaille : "son troupeau, tous ses animaux, toutes ses possessions, qu'il avait acquises dans le pays de Canaan et il se rendit dans la terre". Par la suite, il est précisé que : "leurs biens", sans aucune précision sur leur nature, "étaient trop importants pour qu'ils résident ensemble". Au sens le plus simple, cette affirmation se rapporte donc à tout ce qui a été dit au préalable, c'est-à-dire "son troupeau, tous ses animaux, toutes ses possessions, qu'il avait acquises dans le pays de Canaan".

Il en résulte que la conclusion du verset : "la terre où ils résidaient ne pouvait pas les porter, du fait de leurs troupeaux", au sens le plus simple, n'introduit pas un fait nouveau, mais a, en fait, l'objet suivant. Il précise que la phrase : "leurs biens étaient trop importants pour qu'ils résident ensemble" (13) ne se rapporte pas à : "son troupeau", mentionné par le verset

⁽¹⁰⁾ Midrash Béréchit Rabba sur ce verset.

⁽¹¹⁾ C'est la question que pose le Réem, à cette référence. Néanmoins, il faut comprendre l'explication qu'il donne : "Rachi réunit les deux propos car l'un et l'autre sont proches du sens simple du verset".

précédent(14), auquel cas elle signifierait, comme dans la Parchat Le'h Le'ha: "assurer la pâturage de leurs bêtes", mais qu'elle désigne, en l'occurrence, ce qu'ils avaient acquis par leur argent(15), tous leurs biens(16). Ainsi, le verset: "la terre où ils résidaient ne pouvait pas les porter, du fait de leurs troupeaux" veut dire que l'endroit ne contenait pas toutes les acquisitions de Yaakov et d'Essav, par leur argent ou par tout autre moyen(17), ce qui va à l'encontre du "pays large"(18) dont il était question au préalable.

Une telle conclusion soulève, néanmoins, une forte interrogation sur ce verset : "la terre où ils résidaient ne pouvait pas les porter". Elle explique que Yaakov et Essav ne pouvaient rester ensemble dans le pays de Canaan. En revanche, elle ne permet toujours pas de comprendre pourquoi c'est Essav qui s'enfuit devant Yaakov. Car, de fait, le pays de Canaan était bien le lieu de résidence d'Essav(19), qui s'y était installé avec les membres de sa famille et ses biens. Pourquoi donc était-ce Essav qui s'en alla devant Yaakov, alors que celui-ci revenait tout juste de 'Haran ?

Bien plus, on ne voit pas que Yaakov ait fait des efforts pour convaincre Essav d'abandonner la terre. Concrètement, "la terre où ils résidaient ne pouvait pas les porter" et, de ce fait, "Essav prit ses femmes" et s'en alla, de sa propre initiative.

C'est pour répondre à cette question que Rachi reproduit les mots : "la terpeonivierréside satifet pour le pâturage (13) Au sens le plus simple, le verset : "leurs biens étaient trop importants pour qu'ils résident ensemble" doit inclure en lui tous les éléments qui les empêchaient de résider ensemble.

- (14) Ce "troupeau" n'inclut pas tous les "animaux" qui sont mentionnés par la suite et l'on consultera le verset préalable 26, 14, qui les détaille, "petit bétail, gros bétail". On verra aussi le verset Vaygach 47, 17, qui dit : "et, leurs troupeaux", puis détaille : "chevaux, gros bétail, petit bétail, ânes". De même, on notera que le Targoum de : "troupeau" est ici Gueïteï, alors qu'à différentes références, on trouve le terme Beira.
- (15) Le'h Le'ha 17, 12.
- (16) Cela veut dire que le mot "troupeau" reçoit ici une autre explication. De fait, selon le commentaire de Rachi également, ce terme inclut aussi : "tous les animaux" qui sont cités au préalable, puisque les chameaux doivent aussi se rendre au pâturage, comme le rappelait Rachi, commentant le verset 24, 32.
- (17) Voir le commentaire de Rachi sur le verset Vayétsé 31, 18.
- (18) Vaychla'h 34, 21.
- (19) Avant que Yaakov revienne de 'Haran, Essav se trouvait déjà dans le

de leurs bêtes", réitérant ainsi la même interprétation que dans la Parchat Le'h Le'ha. En l'occurrence, cette terre ne permettait pas de fournir le pâturage à l'ensemble des troupeaux.

C'est pour cela que Rachi précise bien : "toutes leurs bêtes", et non : "leurs troupeaux", selon l'expression qui figure dans le verset. Il écarte ainsi l'interprétation précédemment citée, selon laquelle il pourrait s'agir des biens qu'il aurait acquis par son argent.

Il résulte de toute cette analyse que Yaakov était effectivement prioritaire, par rapport à Essav, pour conserver cette terre et c'est pour cette raison que c'est Essav qui s'en alla, devant Yaakov.

L'explication de cette priorité est la suivante. La Parchat Vayétsé relate longuement comment Yaakov fit l'acquisition d'immenses troupeaux, alors qu'il se trouvait dans la maison de Lavan, "l'homme prospéra considérablement et il eut beaucoup de troupeaux" (21). Rachi explique: "Il croissait et se multipliait beaucoup plus que tout autre troupeau". Essav, en revanche, chassait. Il

pays de Séir, comme l'établit le début de notre Paracha : "Et, Yaakov envoya... dans le pays de Séir". De même, le verset Vaychla'h 33, 16 disait : "Essav retourna, ce jour-là, sur son chemin, vers Séir". En revanche, on verra le Maskil Le David sur le verset 33, 14, selon lequel Essav se rendit à Séir: "afin d'y attendre le retour de Yaakov". On consultera ce texte. Toutefois, il est dit ici : "Il se rendra dans la terre", puis : "Essav retourna vers le mont Séir". Il est donc clair qu'avant ce départ, Canaan était bien la résidence essentielle d'Essav, avec "ses femmes, ses fils et tout ce qu'il possédait". Pour autant, il se trouvait également à Séir, comme l'explique le Ramban, commentant le verset Vaychla'h 36, 6, le 'Hizkouni, à la même référence et le Tour Hé Aro'h, au début de cette Paracha. Rachi n'apporte pas cette précision, bien que, comme on l'a maintes fois souligné, il répond, dans son commentaire, à toutes les questions qui se posent, selon le sens simple du verset. Il faut donc en conclure que c'est le verset lui-même qui le précise : "Essav retourna, ce jour-là, sur son chemin, vers Séir". En l'occurrence, il ne s'agit pas de : "son pays", mais seulement de : "son chemin", là où il avait coutume de se rendre. On peut le comprendre aisément, comme le disent le Abravanel, à la fin de cette Paracha et le 'Hizkouni, à son début. En effet, Essav était: "un homme qui savait chasser, un homme du champ", selon le verset Toledot 25, 27. Il se trouvait en permanence dans le champ et il était le contraire de "celui qui réside dans la tente". Il se trouvait donc fréquemment, de la même façon, "dans le pays de Séir, dans le champ d'Edom". (20) En effet, son but n'est pas d'expliquer les mots : "les porter du fait de leurs troupeaux", mais bien de répondre à la question qui est soulevée par

était un homme du champ(22), avec tout ce que cela implique. Aussi, quand Yaakov parvint dans le pays de Canaan, il y reçut le rôle essentiel, du fait du pâturage qu'il y avait dans ce pays.

Par la suite, quand il s'avéra que ce pâturage n'était pas suffisant pour tous, Yaakov fut en mesure d'exercer sa priorité, par rapport à Essav. Rachi souligne donc que : "la terre où ils résidaient ne pouvait pas les porter", n'ayant pas les moyens : "d'assurer le pâturage de leurs bêtes". Ainsi, on comprend pourquoi c'est Essav qui s'en alla, devant Yaakov.

4. Malgré tout, il est clair que Rachi ne peut pas se suffire de cette seule explication, pour justifier que Essav soit parti, devant Essav, car il est très difficile d'admettre que Essav ait quitté l'endroit dans lequel il était fixé et qu'il ait commencé à errer, avec tout ce qu'il possédait, uniquement par souci de droiture et de justice, d'autant que Yaakov s'était introduit dans son domaine!

En outre, cette interprétation conduit à se poser aussi une autre question. Que déduire de l'expression : "son frère" et pourquoi ne pas dire simplement : "il se rendit dans le pays à cause de Yaakov".

C'est pour cette raison que Rachi ajoute : "selon le Midrash Aggada, du fait de Yaakov son frère, à cause de l'engagement... et aussi à cause de la honte", ce qui explique pourquoi Essav s'en alla devant Yaakov. En effet, Essav avait de bonnes raisons pour quitter le pays de Canaan. Aussi, quand il s'avéra, par la suite, que la terre : "ne pouvait les porter" et que l'un devait partir, c'est Essav qui abandonna l'endroit.

Ainsi, il est clair que l'explication du Midrash ne contredit pas le sens simple des versets, selon lequel Essav partit parce que leurs biens étaient nombreux. Néanmoins, ceci justifie uniquement le départ d'un des deux et le verset dit bien : "leurs biens étaient trop importants pour qu'ils résident ensemble". Le Midrash introduit donc, à ce sujet, un point supplémentaire : "Pourquoi Essav s'en alla-t-il ? A cause de Yaakov".

Ceci nous permet de comprendre la formulation de Rachi: "selon le Midrash Aggada, du fait de Yaakov, son frère". Il souligne ainsi que les raisons <u>énoncées par</u> ce Midrash Aggada justifient uniquement ce point précis(23), le verset, la raison qu'il énonce n'étant pas suffisante pour justifier que Essav soit parti devant Yaakov. C'est pour cette raison que Rachi cite, en titre

pourquoi Essav s'en alla-t-il: "du fait de Yaakov, son frère"? Et, Rachi reprend l'expression: "son frère" afin de signifier, de manière allusive, que cette explication relative à l'engagement pris conduit le verset à mentionner le fait qu'ils étaient frères. Il n'en est pas de même, en revanche, pour: "la terre où ils résidaient ne pouvait pas les porter" et il faut dire qu'en la matière, "son frère" est indiqué uniquement d'une façon accessoire(24).

5. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi Essav n'avait pas abandonné le pays de Canaan : " à cause de l'engagement consécutif au décret : 'car ta descendance sera étrangère' " avant le retour de Yaakov de 'Haran.

Le verset énonce la signification de l'événement qui est décrit ici dans sa dimension générale : "car, leurs biens étaient trop importants". Ceci imposa alors (25) le retrait de l'un d'entre eux et ce changement en résulta.

Ainsi, jusqu'à ce moment, on ne savait pas encore, d'une manière claire et tranchée, qui devait s'acquitter de l'engagement pris, ou bien si les deux à la fois devaient le faire, car leur résidence dans le pays n'était, jusqu'alors, que le prolongement de celle d'Avraham. Puis, quand il fallut que l'un des deux parte, il fut établi que le frère qui restait était celui qui voulait assumer l'engagement et qui prenait la décision de le faire effectivement. C'est pour cela que Rachi explique longuement pourquoi : "la terre ne pouvait pas les porter". Chacun d'eux devait donc prendre une décision, concernant son départ et donc également l'engagement à tenir. Dès lors, Essav dit : "Je partirai d'ici. de son commentaires les caus qui propent difficulté cette terre où illa rési engadaient ne pouvait pas "et qui introduisent la raison pour laquelle ils ne pouvaient pas résider ensemble, comme le disait la note 13.

- (21) 30, 43.
- (22) Toledot 25, 27.
- (23) On peut trouver une explication similaire dans le commentaire du Gour Aryé, que l'on consultera et l'on verra, à ce propos, les notes 6 et 9, ci-dessus. Selon lui, Rachi indique ainsi que l'explication du Midrash Aggada porte sur le verset précédent, lequel établit uniquement que Essav devait aller ailleurs. Ceci ne contredit donc pas le fait que : "leurs biens étaient trop importants", comme on l'a rappelé à la note 9. Bien plus, de la manière dont le Gour Aryé comprend ce que Rachi veut dire, la signification des mots : "du fait de Yaakov son frère", selon le sens simple des versets, est bien celle du Midrash Aggada et l'on verra ce que dit, à ce propos, la paragraphe 6, ci-dessous. Ainsi, il est clair que ces mots doivent être effectivement mentionnés. De fait, la version du commentaire de Rachi que retient le Gour Aryé est : "selon le Midrash Aggada, à cause de l'engagement", en omettant : "à cause

gement pris".

6. Néanmoins, cette explication n'est pas encore suffisante car, même si Essav refusait d'assumer l'engagement qui avait été pris, ce qui le contraignait à quitter le pays était bien l'arrivée de Yaakov. Ainsi, en partant, il se soumettait à lui et il était humilié devant tous les habitants de la terre, en allant : "résider en ce qu'il trouverait" (26), pourvu qu'il quitte cette terre, à cause de Yaakov.

De ce fait, Rachi ajoute un autre point, qui n'est pas une seconde explication, comme c'est le cas dans le Midrash, cité au paragraphe 2. En effet, le Midrash apporte cette précision en tant que commentaire du verset : "à cause de Yaakov, son frère". Dans ce contexte, il s'agit effectivement de deux explications de ce verset : "à cause de l'engagement" ou bien : "à cause de la honte".

Rachi, par contre, cite le Midrash, non pas pour expliquer le verset : "à cause de Yaakov, son frère", qui n'a pas du tout cette signification selon son sens simple, mais bien pour énoncer les raisons justifiant le comportement d'Essav qui partait pour une autre terre, à cause de Yaakov. Or, la première raison est, à elle seule, insuffisante.

"Et, à cause de la honte, parce qu'il avait vendu son droit d'aînesse" signifie

de Yaakov son frère"

⁽²⁴⁾ Il n'en est pas de même, en revanche, au début de la Paracha : "à Essav son frère". En la matière, l'expression : "son frère" précise de quelle manière cette mission lui fut confiée, comme le souligne Rachi lui-même, dans le commentaire du verset 32, 7.

⁽²⁵⁾ Ceci nous permettra de comprendre pourquoi Rachi n'adopte pas l'avis de plusieurs commentateurs de la Torah, le Rachbam et le 'Hizkouni, sur le verset Vaychla'h 36, 6, de même que le Ramban, à cette référence, selon lequel Essav s'en alla devant Yaakov parce qu'il lui avait vendu son droit d'aînesse. Il était donc légitime que Yaakov hérite de la terre. En effet, la raison essentielle, qui conduisit Essav à partir, fut l'abondance de leurs biens. Or, d'après cette interprétation, cette seule raison, la légitimité de Yaakov à hériter d'Its'hak, aurait dû avoir pour effet que Essav abandonne le pays. Et, l'on verra le commentaire du Abravanel, à la fin de notre Paracha, qui dit : "Essav, par amour pour Yaakov, lui laissa le pays de Canaan, en sachant qu'il le désirait et qu'il allait en hériter". Cela veut bien dire que Essav ne se contentait pas du fait que Yaakov allait en hériter par la suite. Il avait conscience que Yaakov convoitait cette terre et, de son plein gré, il

que le séjour d'Essav dans le pays de Canaan était mêlé à un sentiment de honte, en particulier en présence de Yaakov, auquel il avait vendu son droit d'aînesse. De ce fait, on comprend bien pourquoi c'est Essav qui abandonna le pays devant Yaakov, bien qu'il semblait ainsi se soumettre à lui et qu'il éprouvait la honte d'être repoussé par lui.

Pour autant, ce seul sentiment de honte n'aurait pas suffi pour que Essav abandonne l'endroit où il résidait, avec tous les membres de sa famille. C'est pour cela que cette raison n'est qu'un ajout, venant compléter la précédente, "à cause de l'engagement", qui est la raison essentielle du départ de Essav de cet endroit.

7. Toutefois, une question se pose encore. Le décret selon lequel : "Ta descendance sera étrangère" fut imposé à la descendance d'Its'hak. Comme le dit la fin de ce verset, ses descendants devaient être : "des étrangers dans un pays qui ne leur appartient pas", non pas précisément en Egypte, comme Rachi le constate, à cette référence : "Il n'est pas dit : 'dans le pays de l'Egypte', mais bien dans un pays qui ne leur appartient pas". Quand Essav se rendit sur le mont Séir, qui était extérieur au pays de Canaan, n'y avait-il pas là un moyen d'assumer l'engagement ?

L'explication est la suivante. Le décret émis à l'encontre de la descendance d'Its'hak, le fait d'être : "étrangers dans un pays qui ne leur appartient pas", devait avoir pour effet d'être considéré comme un étranger et non comme un résident sur la terre en laquelle on se trouve.

Essav refusa donc de tenir l'engagement, d'avoir une vie d'étranger. En conséquence, "Essav s'installa sur le mont Séir". Et, il y a bien là un enseignement pour le service de D.ieu de chacun, en tout endroit, tout au long du présent exil.

Pendant toute la période de l'exil, au cours de laquelle on assume cet engagement, jusqu'à la venue de notre juste Machia'h, qui mènera le combat de D.ieu et en sortira vainqueur, bâtira le Temple à sa place et rassemblera les exilés d'Israël(27), au terme de l'exil, un Juif doit savoir et ressentir qu'il est "étranger dans une terre qui ne lui appartient pas", qu'il ne peut pas s'installer dans le temps et l'organisation de l'exil, ce qu'à D.ieu ne plaise. Il n'y est qu'un étranger, éloigné de tout ce qui concerne cet exil. En revanche, il est "résident"(28), avec détermination, pour ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, le domaine de l'âme qui, d'emblée, n'a jamais connu l'exil(29). A tout instant, il attend la délivrance véritable, par notre juste Machia'h, qui nous conduira

la tête haute, vers notre terre, très prochainement.

Cette Si'ha est offerte par la famille CELNIK

à la mémoire de

Kopel ben Dov Ber v"g CELNIK

parti au Gan Eden le 17 Kislev 5757

/v/c/m/b/,

⁽²⁷⁾ Rambam, lois des rois, fin du chapitre 11.

⁽²⁸⁾ Voir le commentaire de Rachi sur le verset 'Hayé Sarah 23, 4.

⁽²⁹⁾ Voir la note qui figure au début du fascicule du 12-13 Tamouz 5691, dans le Séfer Ha Maamarim Kountrassim, tome 1, à la page 350.

⁽⁵⁾ Voir le Likouteï Torah, Parchat Behar, à la page 41a.

⁽⁶⁾ Chabbat est l'anagramme de Tachev, "accède à la Techouva", selon l'explication Iguéret Ha Techouva, au chapitre 10. En l'occurrence, il s'agit de la Techouva de l'homme et de celle du monde entier, lequel reçoit ainsi l'élévation, ainsi qu'il est dit : "Les cieux et la terre furent achevés". Voir le Or Ha Torah, Béréchit, à partir de la page 42b.

⁽⁷⁾ Voir la conclusion de la séquence de discours 'hassidiques intitulée : "Et, ainsi", de 5637.

⁽⁸⁾ Voir le Likouteï Torah, Parchat Behar, à la page 40b, Parchat Be'houkotaï, à la page 46c et Parchat Vaét'hanan, à la page 6c.

⁽⁹⁾ Ichaya 35, 10 et 51, 11.

⁽¹⁰⁾ Ichaya 60, 19.

⁽¹⁾ Que le destinataire de cette lettre n'approuve pas.

⁽²⁾ En l'occurrence, le fait de se contenter de publier des livres, sans rechercher à exercer sur le public l'influence que l'on pourrait avoir.

⁽³⁾ Eut pour effet de détruire le Temple.

⁽⁴⁾ Qui fut décernée au peuple d'Israël lors de la sortie d'Egypte, du fait de sa soumission à D.ieu.

⁽¹⁾ Consistant à écarter les Juifs qui, pour l'heure, ne pratiquent pas les Mitsvot.

⁽²⁾ En offrant l'intégralité de la Torah à ceux qui n'ont d'autre qualité que d'avoir été créés par D.ieu.

⁽³⁾ Au moyen de compromis.

⁽¹⁾ Voir, à ce sujet, la lettre n°8297, dans les Iguerot Kodech du Rabbi.

⁽²⁾ Le Rabbi souligne, dans cette lettre, les mots : "tous", "pratique importante" et "tous".

⁽³⁾ Selon la manière, la "mesure ", dont on agit envers Lui, comme l'explique la Pessikta Zouta sur le verset Chemot 3, 6.

⁽⁴⁾ Voir, à ce sujet, le Likouteï Si'hot, tome 33, à partir de la page 95. (5) La faute du veau d'or.

⁽⁶⁾ Voir les lois de l'étude de la Torah de l'Admour Hazaken, chapitre 4, au paragraphe 3.

⁽⁷⁾ Dans le traité Bera'hot 28b.

⁽⁸⁾ Et, soulignent que, si une telle permission n'avait pas été donnée, les hommes n'auraient pas hésité à transgresser l'interdit de la Torah.

⁽⁹⁾ Tant que tu n'es pas à sa place.

^{(10) 133, 2.}

⁽¹¹⁾ On verra, en particulier, à ce sujet, le traité Meguila 19b, le Yerouchalmi, dans le traité Péa, chapitre 1, au paragraphe 4 et le Midrash Chemot Rabba, au début du chapitre 47.

⁽¹²⁾ Voir le traité Bera'hot 60b.